

Nous espérons que la législature approuvera ces amendements ; la profession du journaliste est assez ardue et assez peu profitable, au point de vue pécuniaire, pour qu'on en facilite un peu l'exercice. S'il se glisse parfois dans ses rangs un maître-chanteur, il n'est pas juste d'en faire porter la responsabilité à tous ses membres, aussi honorables, aussi utiles au public et bien moins partagés de la fortune que les membres de la plupart des autres professions.

Le Cens Electoral Le conseil de ville a décidé de demander à la législature l'abolition du cens électoral pour ses membres. Cette mesure est grosse de conséquences et ni les propriétaires, ni les commerçants ne peuvent s'en désintéresser. La conséquence en sera nécessairement de mettre l'administration de la ville aux mains de la masse des ouvriers locataires, qui forment la majorité du corps électoral tel qu'il est actuellement constitué. Or ces électeurs, sans attache à la ville, sans intérêt fixe, sans responsabilité, seront à la merci du premier populacier venu, qui viendra leur parler des droits sacrés du travail etc. Nous ne pouvons absolument pas permettre qu'il en soit ainsi. L'administration de la ville doit être conduite sur le même principe que les affaires particulières. Ceux seulement qui ont un intérêt fixe, défini, dans une affaire, sont aptes à l'administrer. L'argument de la masse populaire, que c'est elle qui paie les taxes, ne tient pas debout. Ce sont les clients d'escompte d'une banque qui lui paient ses dividendes et cependant on n'a jamais vu les débiteurs de la banque prétendre à en diriger l'administration. Il est donc urgent que les chambres de commerce et les corps affiliés, les associations commerciales, banquiers, entrepreneurs, marchands de nouveautés, épiciers, plombiers, hoteliers etc., s'unissent dans une protestation unanime contre cette tentative de désorganisation de notre administration municipale.

Une pleuvre dont la bouche a une ouverture de plus de cinq pieds, vient d'être capturée dans le golfe du Mexique, à 20 milles de Brownsville, Texas.

La plus grande profondeur à laquelle un navire ait jeté l'ancre est de 2000 brasses (plus de deux milles). Cette profondeur a été atteinte par un navire des Etats-Unis, le Blake, pendant une croisière où il s'occupait d'enregistrer les divers courants océaniques.

L'EMPRUNT TAILLON

Des explications données par M. Taillon à l'assemblée législative, sur la négociation de l'emprunt à 3 p. c. avec le Crédit Lyonnais et la Banque de Paris et des Pays Bas, nous ne retenons pour le moment qu'un détail qui a frappé plus particulièrement l'attention publique et qui a été très diversement apprécié. Nous voulons parler de l'option que s'est réservée M. Taillon de racheter les obligations au pair en 1905.

A première vue, cette option ne paraît pas en faveur de la province, puisque, si nous remboursons au pair en 1905, dans 11 ans, par conséquent, nous perdons le bénéfice de la différence d'intérêt entre le 3 p. c. à 77 et le 4 p. c. au pair pendant le reste du terme de l'emprunt, c'est-à-dire pendant 49 ans, ce qui représente une somme très ronde. Il est évident aussi que si M. Taillon avait voulu emprunter dès l'abord, pour 11 ans seulement, il aurait dû obtenir plus de 77 pour son 3 p. c ; probablement 88 ou 90. Reste à savoir si les institutions de crédit d'Europe eussent pris volontiers un emprunt à si courte échéance.

Mais il nous semble—l'idée ne se dégage pas encore très clairement, mais elle est cependant visible—voir dans la négociation de cet emprunt, avec l'option de rachat en 1905, les premiers jalons posés pour une opération financière de beaucoup plus d'importance, qui pourrait être tentée à cette dernière date. Il est clair que l'effet de cette option sera de donner une plus grande valeur sur le marché à nos obligations 3 p. c. Et si, grâce à une stricte économie, nous réussissons à tenir d'ici là notre budget en équilibre ; si nous ne nous lançons pas dans de nouvelles entreprises coûteuses, le public financier, les petits capitalistes qui recherchent surtout les fonds d'Etats comme étant les plus sûrs, feront probablement monter nos 3 p. c. à un chiffre approchant du pair.

Si la chose arrivait—ce n'est qu'une hypothèse, mais c'est possible après tout—si, vers 1905, notre province voyait son 3 p. c. coté au pair sur l'avis qu'elle donnerait de son intention d'exercer sa faculté de rachat, ce n'est pas seulement les \$5.000.000 de l'emprunt qui nous occupe que l'on pourrait ainsi racheter, mais la plus grande partie de la dette provinciale, le reste pouvant être remboursé avec les fonds que nous toucherons alors et du gouvernement fédéral et du Pacifique Canadien.

Les échéances naturelles de nos emprunts s'échelonnent à peu d'années de distance ; ils ont été contractés à 30 ans d'échéance ; le premier, datant de 1874, échoit par conséquent en 1904 ; d'autres suivent en 1906, 1908, 1910, 1912, 1913, 1917, 1924.

Les premiers portent 5 ou 6 p. c. d'intérêt, les derniers, 4 seulement.

En se basant sur les habitudes des marchés financiers, on peut prévoir que nos 6 et nos 5 p. c., échéant en 1904, 1906 et 1908, s'ils font prime en ce moment, se rapprocheront du pair, au fur et à mesure que la date de l'échéance approchera. Et vers 1905, il n'y aura guère que l'emprunt Shehyn de 1887, \$3,500,000 à 4 p. c., et l'emprunt Hall de 1894, encore \$3,000,000 à 4 p. c., qui pourraient être cotés à une légère prime ; à condition, toujours que notre budget soit resté en équilibre jusqu'à cette époque.

Eh bien, nous devons, en chiffres ronds.....	\$28 000,000
Nous pourrions disposer alors des fonds suivants :	
Fonds placés, premier paiement à compte du prix de vente du Q. M. O. et O.....	\$600,000
Solde de ce prix de vente.....	\$7,000,000
Subvention fédérale.....	\$2,394,000

En tout..... \$9,994,000

Nous resterons débiteurs de..... \$18,006,000

Notre trésorier provincial pourrait alors offrir à un syndicat de banquiers de convertir ces dix huit millions en un type unique d'obligations à 30, 40 ou 60 ans à 3 p. c. Et si, comme nous venons d'en poser l'hypothèse, notre 3 p. c. était coté au pair, il n'y a pas de doute qu'on nous offrirait le pair ou un tout petit escompte, moins la commission du syndicat et la somme qu'il faudrait pour couvrir la prime de notre 4 p. c.

Ces deux déductions faites, mettons que notre émission nous reviendrait à 95 net, nous aurions à émettre, pour convertir toute notre dette, \$19,400,000 d'obligations à 3 p. c. pour lesquelles nous ne paierons plus que \$482,000 d'intérêt par an net.

Mais, nous dira-t-on, tous ces calculs sont basés sur des hypothèses dont la réalisation, dépend de bien des conditions. Voyons un peu ces conditions. La première est que nous n'ayons plus de déficits dans notre budget. C'est une condition, par conséquent, qui ne dépend que de nous, de notre sagesse et de notre